



RAVEL ART

**PROJET PROPOSÉ PAR
LA JCI MALMEDY-HAUTES FAGNES**

MALMEDY ET STAVELOT

Madame,
Monsieur,

RAVEL ART

Cette année, l'objectif de Jeune Chambre Malmedy - Hautes Fagnes est d'amener l'art sur un lieu insolite : le Ravel. Pour ce faire, nous allons organiser, durant le début de l'été 2024, une exposition sur le Ravel entre Malmedy et Stavelot (ligne 45), afin d'égayer cette partie du parcours peu exploitée.

Cette exposition, gratuite, se veut familiale et à la portée de tous tant au niveau de la praticabilité des chemins de promenade qu'au niveau de la compréhension de l'œuvre en tant que telle.

Par ce projet, nos buts seront divers et variés :

- offrir un accès gratuit et pour tous à l'art
- offrir une visibilité aux artistes régionaux
- mettre à l'honneur notre belle région en combinant le plaisir d'une balade en famille en pleine nature.

Pour agrémenter la balade, 13 tirages photo sont affichés le long du Ravel. Les panneaux seront imprimés sur de l'alu-dibond de dimensions 120x80, et ils seront protégés par un cadre en aluminium (G2000) conforme aux normes CE ainsi qu'un lamina de protection. Ces tirages seront réalisés par les deux stavelotains de la société LIPICS. Le choix des œuvres sera réalisé sur base d'un concours ouvert aux artistes régionaux. Le thème retenu cette année est « sur la route des couleurs ». Dans l'idée d'une continuité, il serait possible, par exemple, de renouveler toutes les 2 ou 3 années ces tirages.

Les communes de Malmedy et Stavelot ont donné leurs accords, ainsi que le SPW Mobilité qui a rendu un avis favorable aux placements.

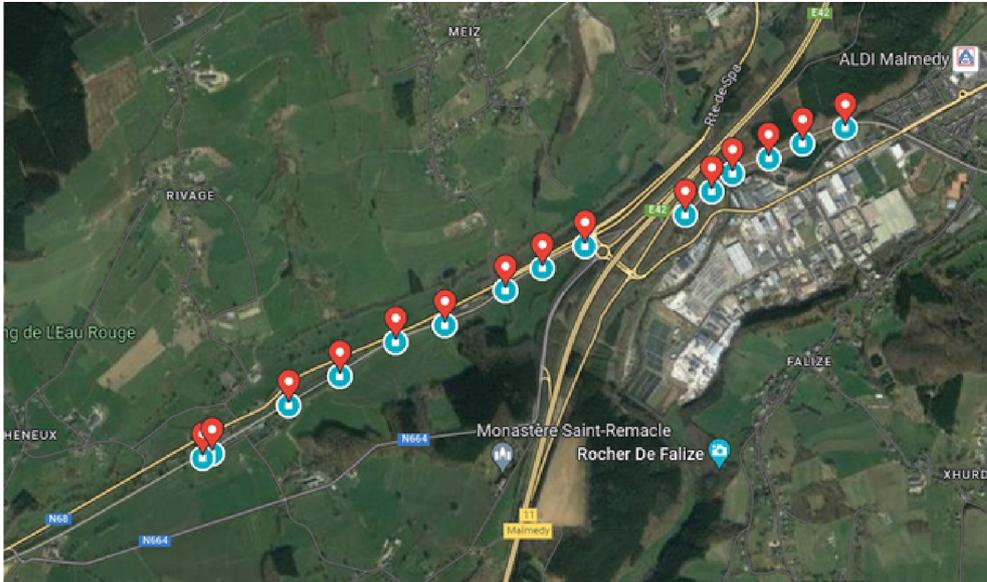
Vous trouverez ci-joint plus de précisions sur les différents points précédemment cités.

Pour la JCI Malmedy-Hautes Fagnes,

Gonzalez y Fernandez Adeline



LE LIEU



Les différents tirages seront placés sur la ligne 45 du Ravel - entre la ville de Malmédy et de Stavelot (Masta).

PUBLIC CIBLE

Par ce projet, nous souhaitons toucher le grand public. Notre objectif est de proposer une exposition d'œuvres d'art originales qui se veut à la portée du plus grand nombre. Nous visons, d'une part, la population locale désireuse de découvrir les réalisations d'artistes locaux ou quiconque simplement à la recherche d'une activité à réaliser en famille. D'autre part, nous ciblons l'important flux de touristes estivants qui visitent notre région durant les mois d'été et d'automne en leur proposant une exposition de qualité sur une partie du Ravel peu exploitée et peu "vivante". De plus, des panneaux didactiques et des folders explicatifs (distribués dans les Maisons du Tourisme), et traduits en plusieurs langues, seront disponibles afin d'expliquer les œuvres et de présenter les artistes.

COUVERTURE MEDIATIQUE

Afin de promouvoir notre projet auprès d'un large public, nous avons d'ores et déjà pris des contacts auprès des communes de Malmédy et de Stavelot. Grâce à ce partenariat nous disposerons d'un espace sur les différents supports de communication des communes. De plus, la parution d'un article sera possible dans le bulletin communal. Nous serons également en contact avec les Maisons du Tourisme présentes sur les communes. Enfin, nous comptons contacter un maximum de médias régionaux. Nous distribuerons des dossiers de presse ou des communiqués de presse à destination des médias locaux pour annoncer l'inauguration de la promenade et les différents événements qui auront lieu en marge de ce projet: -Presse écrite: les Echos (Malmédy, Stavelot et Spa), Maximum FM, l'Avenir, le Grenz Echo, Kurier, la Meuse, Impact FM, Védia...

LES ARTISTES PARTICIPANTS

Les œuvres présentées sur le parcours seront sélectionnées sur base d'un concours ouvert à tous les artistes régionaux, qu'ils soient professionnels ou non, peu importe la discipline artistique pratiquée.

Ils seront informés de ce concours par différents canaux : réseaux sociaux, courrier personnel (listing des communes), contact avec les groupements d'artistes et les filières artistiques (écoles, Beaux-arts, promotion sociale).

Le thème retenu cette année est « sur la route des couleurs ».
Les artistes devront remplir un dossier de participation (annexe). Le nombre maximum d'œuvres par participant est porté à trois. Une seule contrainte : les œuvres doivent pouvoir être prises en photo ou disponibles sous format numérique, afin d'être reproduites. La date limite de participation est le 8 avril 2024.

Le jury de sélection se composera des membres, des candidats-membres et des observateurs de la Jeune Chambre Internationale de Malmedy Hautes-Fagnes ainsi qu'aux sponsors privés. Chaque membre du jury recevra un fichier électronique sur lequel ils devra noter les œuvres entre 5 et 15 points. Les dossiers de candidature seront rendus anonymes avant les délibérations. Les membres du jury s'appuieront principalement sur les critères suivants pour effectuer leur choix : la pertinence et le rapport au thème, les qualités esthétiques de l'œuvre ainsi que son originalité.

Les 13 œuvres qui auront reçu les plus hautes notes seront choisies.

Les lauréats de ce concours seront prévenus personnellement quinze jours après la délibération.

ANNEXES

BULLETIN DE PARTICIPATION

1/2

Un formulaire doit être complété dans le cadre du concours «Ravel'Art» avec un maximum de trois œuvres par participant.

Informations personnelles:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

Date de naissance:

Numéro de téléphone:/.....

Adresse-mail:

Description de l'œuvre n°1:

Titre de l'œuvre:

.....

Type d'œuvre*1: photographie, dessin, peinture, sculpture,
autre:.....

Lien avec la thématique(maximum 10 lignes):

Nous vous demandons d'expliquer ci-dessous en quoi l'œuvre proposée s'intègre dans la thématique «sur la route des couleurs».

BULLETIN DE PARTICIPATION

2/2

Ce dossier est à nous retourner au plus tard pour le **8 avril 2024** à

concours.ravel.art@gmail.com

Je soussigné..... certifie être
l'unique auteur de l'œuvre (nom de l'œuvre)
..... présentée au concours.

Cette dernière sera jointe au mail en fichier JPEG ou PDF avec une résolution suffisante pour une impression sur panneau de 120X80 cm.

Si vous proposez d'autres oeuvres (rappel : vous pouvez en proposer 3 maximum) veuillez spécifier leurs noms ici :

“.....” type d'oeuvre :

“.....” type d'oeuvre :

Les fichiers JPEG ou PDF seront renommés avec les noms des oeuvres

Date et signature

En nous renvoyant ce formulaire, vous vous engagez à respecter le règlement de ce concours et vous certifiez l'exactitude des renseignements fournis. De plus, vous acceptez, si votre œuvre est sélectionnée, de nous céder les droits de reproduction de celle-ci.

Un formulaire vous sera envoyé ultérieurement.

ARTICLE 1 : Organisateur

La Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes organise une balade artistique sur les communes de Malmedy et de Stavelot. L'objectif de ce projet est de mettre à l'honneur une partie du Ravel reliant Malmedy et Stavelot tout en permettant la découverte d'œuvres d'art.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous, peu importe la discipline artistique concernée. La seule contrainte est que l'œuvre doit pouvoir être prise en photo. Pour pouvoir participer à ce concours, il vous est demandé de remplir le dossier de candidature qui se trouve en annexe. Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail ou par courrier au plus tard pour le 8 avril 2024 par email à l'adresse concours.ravel.art@gmail.com. Les œuvres déposées dans le cadre de ce concours devront impérativement être accompagnées des coordonnées complètes de l'auteur (nom, prénom, adresse, email, téléphone) ainsi que d'une photographie de l'œuvre en JPEG ou PDF. Le nombre maximum d'œuvres pouvant être présentées dans le cadre de ce concours est porté à trois par participant. Elles doivent être obligatoirement être accompagnées du dossier de candidature complété. Toute œuvre non conforme à ces données ou non accompagnée de ces informations sera hors concours. L'œuvre ne pourra en aucun cas faire la promotion de marques, appartenance religieuse ou mouvement politique.

ARTICLE 3 : Thème du concours

Le thème du concours est « sur la route des couleurs ». Les participants sont invités à illustrer cette thématique à leur manière. Les mots d'ordre sont donc : créativité et originalité.

ARTICLE 4 : Copyright et droit de l'image

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur et d'image de tous les lieux et personnes apparaissant sur les clichés et autorisent la Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes à utiliser les photographies dans le cadre du projet « Ravel'Art ». Les lauréats devront compléter et renvoyer une déclaration de cession de droits de reproduction de l'œuvre sélectionnée fournie par la Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes. En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité de la Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes ne saurait être engagée. La participation à ce concours ne sera en aucun cas rémunérée ou défrayée de quelque façon que ce soit. En contrepartie, la Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes s'engage à afficher le nom de l'artiste ainsi qu'un descriptif de son œuvre.

ARTICLE 5 : Date limite de participation

La date limite de réception des dossiers pour la participation au concours est fixée au 8 avril 2024.

ARTICLE 6 : Jury

Le jury se compose des membres, des candidats-membres et des observateurs de la Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes ainsi que les sponsors. Les membres du jury s'appuieront principalement sur les critères suivants pour effectuer leur choix :

- La pertinence et le rapport au thème choisi (œuvres illustrant au mieux la thématique)
- Les qualités esthétiques de l'œuvre
- L'originalité de l'œuvre

Les dossiers de candidature seront rendus anonymes avant la délibération du jury.

ARTICLE 7 : Résultats du concours

Les lauréats de ce concours seront prévenus personnellement quinze jours après la délibération du jury.

ARTICLE 8 : Application du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Les décisions du jury sont sans appel. La Jeune Chambre Internationale Malmedy Hautes-Fagnes prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Toute fraude et non-respect de celui-ci entraînera l'exclusion du concours de son auteur.



La Jeune Chambre Internationale

La Jeune Chambre Internationale (JCI) est une association présente dans plus de 100 pays qui a pour mission d'offrir aux jeunes de 18 à 40 ans l'opportunité de développer leurs talents en les encourageant à prendre activement part à la vie de leur région.



Par la réalisation de projets à caractère social, écologique, économique ou culturel, la JCI permet aux jeunes de développer leurs compétences de gestion de projet, de management et leur leadership



La JCI donne l'opportunité aux jeunes de participer à de nombreuses formations de haute qualité sur des thèmes extrêmement variés (art oratoire, développement personnel, créativité, gestion de projet, etc.)



De par son caractère international, la JCI permet à des millions de jeunes à travers le monde de se rencontrer, d'échanger et de vivre des expériences uniques, le tout dans un cadre convivial et festif

La JCI Malmedy-Hautes Fagnes existe depuis 1977. Au fin des années, elle a marqué les esprits avec différents projets d'envergure. On peut notamment citer l'étude de l'impact économique du zoning industriel de Malmedy, sa promotion en Belgique et à l'étranger (1980-1984), l'organisation de l'événement « le zoning en fête », l'opération Goéland qui a permis d'offrir deux minibus à la Croix-Rouge (1990-1992), l'organisation du Forum de la Formation (1991-2006), le recrutement de 100 nouveaux donneurs de sang pour la Croix Rouge (1998), soyons 10.000 pour fêter l'an 2000 ou encore le rallye touristique «La Transwaïmeraise » (2007).

Plus récemment, notre association a organisé la balade artistique N'art'urelle qui avait pour objectif de mettre en avant le travail d'artistes locaux. Nous avons pris part à l'organisation à Liège, en 2019, d'un week-end de formation rassemblant des jeunes francophones issus de 6 pays. Dans le cadre du World Cleanup Day, nous organisons depuis 2018 un concours photos mettant en avant les initiatives citoyennes. Notre projet Objectif Zéro Déchet a été l'occasion de questionner et de réduire son empreinte écologique. Dans le cadre de la crise du Covid 19, nous avons participé à la promotion des commerces locaux grâce à un partenariat avec Boncado. En outre, nous organisons régulièrement des conférences, des formations, des visites d'entreprises et des afterworks.



PERSONNE DE CONTACT :
GONZALEZ Y FERNANDEZ ADELINE
PAST-PRÉSIDENTE

ADELINE.GONZALEZYFERNANDEZ@GMAIL.COM
0494/20.62.60

JCI Malmedy – Hautes Fagnes ASBL
Rue des Linaigrettes 7 – 4950 Ovifat
N° BCE 0417.220.952
RPM : tribunal de l'entreprise Liège, division Verviers
www.jcimalmedy.be



